



Nos Formules Nomades

Entrepreneurs, collaborateurs, professionnels nomades, vous souhaitez :

- Disposer d'espaces de travail professionnels et de services associés
- Echanger avec d'autres professionnels, élargir votre réseau et développer de nouveaux projets
- Recevoir vos clients ou des partenaires en toute confidentialité
- Proposer à vos salariés de télé-travailler dans un environnement professionnel

Nous vous proposons diverses solutions pour répondre à vos besoins spécifiques.

Détails des prestations	Espace de coworking la place <i>(sur réservation)</i>			Bureau privé <i>(sur réservation)</i>	
	Formule Flex		Formule Flex Mensuelle ¹	Formule Crescendo	Formule Optimum
Tarifs (euros HT) Taux de TVA appliqué : 20 %	12,50 € HT /jour	10 € HT /jour	130 € HT /mois	350 € HT /an (1 à 4 demi-j / mois)	150 € HT /mois (5 à 15 demi-j / mois)
				25 € ½ journée ou 35 € journée suppl.	
Adhésion (en sus)	NON	Coût de la cotisation 15 € net de taxe par année civile			
Accès aux locaux	Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00				
Connexion Wifi	✓	✓	✓	✓	✓
Internet filaire		✓	✓	✓	✓
Imprimante et scanner ²		✓	✓	✓	✓
Connexion téléphonique ²				✓	✓
Envoyer du courrier ³		✓	✓	✓	✓
Casier personnel ⁴		✓	✓		
Espace détente	✓	✓	✓	✓	✓
Accueil de vos visiteurs				✓	✓
¹ Formule Mensuelle	Avantages : Vous pouvez bénéficier d'une salle de réunion ½ journée par semaine au 34. Tarifs de la salle de réunion : 25 € HT la ½ journée ou 35 € HT la journée.				
² Imprimante, scanner et connexion téléphonique	Facturation d'un forfait de 10 € HT/mois (au-delà de 10 € de consommations effectives mensuelles, facturation des consommations au coût réel, selon tarifs en vigueur).				
³ Service courrier	Selon tarifs en vigueur et plus 10% de frais de gestion sur le total des consommations.				
⁴ Caution pour le casier	Une clé de casier vous sera remise contre une caution de 15 € HT.				

NB : Le Technopole Mulhouse n'assure pas de prestation de domiciliation.

www.le34coworking.technopole-mulhouse.com

Technopole Mulhouse – 03 89 32 76 76 – info@technopole-mulhouse.com

Accueil : du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00 - vendredi : 8h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00



Contrat

Formules Nomades

Coordonnées du souscripteur :

Nom de la société - forme juridique :

Représentée par (Nom, Prénom, Fonction) :

Autre utilisateur :

N° Siret :

Adresse de la société (le cas échéant du souscripteur) :

Tél :

E-Mail :

Site web :

Activité de la société ou du coworker :

Digicode :

Désignation de l'objet du contrat : Le Technopole Mulhouse s'engage à mettre à disposition du souscripteur les moyens et services selon la formule choisie et annexée au dos du contrat, lesquels sont situés à la Maison du Technopole à Mulhouse.

Durée du contrat : L'accès à l'espace de coworking prend effet à compter de la date de signature du contrat et sera prolongée par tacite reconduction mensuelle ou annuelle selon la formule choisie.

Facturation et règlement des factures :

Le présent contrat est consenti moyennant la facturation des services en fonction de l'usage et de la formule signée. Les factures sont établies par mois civil et payables à réception.

A défaut de paiement à son échéance d'un seul terme, les sommes impayées entraîneront l'application d'une pénalité de retard au taux de 8% annuel sans qu'il soit besoin d'une quelconque mise en demeure.

Le Technopole Mulhouse se réserve le droit de réactualiser ses tarifs annuellement sans que le coworker puisse s'y opposer. Néanmoins, celui-ci sera informé au minimum un mois avant l'application effective des nouveaux tarifs.

- Formule Crescendo et Optimum : les ½ journées non utilisées ou supplémentaires ne pourront être reportées sur le mois suivant.
- Formule Crescendo : le souscripteur ne pourra pas demander le remboursement au prorata temporis de la formule Crescendo même s'il n'en a pas ou plus l'usage au cours des 12 mois du contrat.

Engagement du souscripteur : Le souscripteur s'engage à utiliser les moyens et services mis à sa disposition en bon administrateur et à respecter le règlement intérieur.

Résiliation du contrat :

- Formules Flex mensuelle et Optimum : le souscripteur pourra dénoncer le contrat par mail, fax ou courrier au plus tard le **28 du mois précédant** la résiliation.
- En cas de dissolution de la société souscriptrice, la formule souscrite est résiliée de plein droit.
- Le Technopole Mulhouse se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la formule souscrite en cas de non respect des consignes de sécurité ou du règlement intérieur ou défaut de paiement des factures sans qu'il ait besoin de se justifier. Aucune indemnité ne pourra être demandée par le souscripteur.

Tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord, et qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les Parties dans un délai de trente (30) jours, sera porté devant le Tribunal compétent de Mulhouse.

Fait en deux exemplaires, à Mulhouse, le

Pour le souscripteur

Pour le Technopole Mulhouse